

Délibération 1/2022

Comité Syndical Autoroute Numérique A75

Le 13/01/2022 à 11 h 00, s'est tenue, à l'Espace Lozère à Mende dans les locaux de l'Hôtel du Département de la Lozère, la réunion sans condition de quorum du comité syndical du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, régulièrement convoquée par lettre en date du 12/01/2021, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion initialement prévue le 12/01/2022 et convoquée par lettre du 21/12/2021.

Membres en exercice : 8

Participants à la réunion : 2

Étaient présents :

- Monsieur Denis BERTRAND représentant du Département de la Lozère
- Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU représentant du Département du Cantal,

Étaient absent(e)s :

- Madame Christelle MICHEL DELEAGE représentante du Département de la Haute-Loire,
- Monsieur Michel SAUVADE représentant du Département du Puy de Dôme,
- Monsieur Pierre BOULDOIRE représentant du Département de l'Hérault,
- Monsieur Sébastien DAVID représentant du Département de l'Aveyron,
- Madame Aurélie MAILLOLS représentante de la Région Occitanie,
- Monsieur Bernard BASTIDE représentant de la Région Occitanie,

Pouvoirs : néant

OBJET : Adoption du compte rendu du Comité syndical du 9 décembre 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte Autoroute numérique A75 ;

Monsieur Denis Bertrand Président du Syndicat Mixte ayant présenté le compte rendu de la réunion du 9 décembre 2021.

Le Comité syndical après en avoir délibéré, apporte la modification suivante :

Dans le paragraphe des personnes absentes lire « *Monsieur Michel SAUVADE* » et non « *Madame Michel SAUVADE* »

Compte tenu de ces modifications le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 9 décembre 2021.

À Mende, le 13/01/2022

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le 09 FEV. 2022

Bureau du courrier

Le Président du Syndicat Mixte,



Denis BERTRAND